



APPLICATION FOR ACCEPTANCE IN THE PESTICIDE OWN-USE IMPORT PROGRAM

INSTRUCTIONS

- Date Entered** - For use by the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) to record the date the application is entered in the tracking system.
- Submission Number** - For use by the PMRA. Note: You will be informed of your submission number when your submission is processed. Refer to this number in all correspondence.
- Name, Address, Phone of Sponsor/Applicant** - The name, address and phone number of the person or organization making the application.
- Imported Product Will Be Used On** - Indicate the crop or material to be treated. Provide use instructions for this use only when drafting your label. Include five copies of your draft label. Your draft label must contain statements on: precautions, first aid, toxicological information, disposal and NOTICE TO USER. The primary label panel must include product name, product classification, any required hazard symbols, the statement "READ THE LABEL BEFORE USING", product guarantee, net contents, and the name and address of the sponsor/applicant. Information on essential label elements can be found in sections 27-35 of the Pest Control Products Regulations.
- Product Identity** - Identify the country of origin for the imported product, then proceed to fill in the following information for both the product to be imported and the equivalent product registered in Canada: product name, label guarantee, formulation type, registration number, registrant of the product and package type. Formulation type may be the term used on the label or as defined in Appendix A of the Registration Handbook.
- Documentation of Equivalency** - List the various pieces of information which you are submitting and ensure that the source of each is evident. Information must be provided on three points of comparison: guarantee, active ingredient, and formulation. Fully explain your claim of equivalency on a separate page; include a conversion of label guarantee statement to equivalent units if they are expressed differently. The types of information that might support your argument include:

GUARANTEE - labels and public database of registered products.

ACTIVE INGREDIENT SPECIFICATIONS - letter from the manufacturer confirming that both products contain the same active ingredient made by the same manufacturer using the same manufacturing process; detailed laboratory analysis of active ingredient in the formulated products, including impurities and microcontaminants.

FORMULATION SPECIFICATIONS - a summary of product specifications (e.g., PMRA/ARLA 6003) signed by registrant; detailed laboratory analysis of guarantee, composition and chemical/physical properties (e.g., color, odor, pH, specific gravity, flash point); tabular comparison of all label uses, rates and application instructions.

- Declaration of Sponsor/Applicant** - Sign and date the declaration certifying the information is true and complete. Also print your name.
- Conditions for Acceptance** - This space is for use by the PMRA to indicate any conditions for acceptance in the Pesticides Own-Use Import Program.

Submit forms to:

Pest Management Regulatory Agency
Health Canada
A.L. 6605E1
2720 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

DEMANDE D'ACCEPTATION AU PROGRAMME D'IMPORTATION DE PESTICIDES POUR APPROVISIONNEMENT PERSONNEL

DIRECTIVES

- Date d'entrée** - À l'usage de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour indiquer la date d'entrée de la demande dans le système de repérage.
- Numéro de la demande** - À l'usage de l'ARLA. N.B. - Chaque demande se voit attribuer un numéro qui est communiqué au demandeur avec l'accusé de réception. Indiquez ce numéro sur toute correspondance ultérieure.
- Nom, adresse, téléphone du demandeur/répondant** - Indiquez le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone de la personne ou de l'organisme qui fait la demande.
- Le produit importé sera utilisé sur** - Indiquez la culture ou le matériau qui sera traité. Ne donnez que le mode d'emploi pour cet usage sur votre projet d'étiquette. Assurez-vous d'inclure cinq copies de votre projet d'étiquette. Votre étiquette provisoire devrait contenir les renseignements suivants: les précautions, les instructions de premiers soins, les renseignements toxicologiques, les directives d'élimination et l'AVIS À L'UTILISATEUR. Assurez-vous que l'aire d'affichage principale comprend le nom du produit, la classe du produit, les symboles de risque requis, l'énoncé «LIREL'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI», la composition garantie, le contenu net ainsi que le nom et l'adresse du répondant/demandeur. Vous trouverez les renseignements essentiels à mettre sur une étiquette aux articles 27-35 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*.
- Identification du produit** - Indiquez le pays d'où le produit est importé. Donnez ensuite les renseignements suivants et pour le produit importé et pour le produit équivalent homologué au Canada : nom du produit, composition garantie sur l'étiquette, type de préparation, numéro d'homologation, nom du titulaire de l'homologation et type d'emballage. Le terme utilisé pour décrire le type de préparation peut être celui de l'étiquette ou un de ceux définis dans l'Annexe A du Guide d'homologation.
- Documentation sur l'équivalence** - Faites la liste des différents éléments d'information que vous présentez et assurez-vous que la source de chacun apparaît clairement. Les renseignements doivent être présentés selon trois points de comparaison : garantie, matière active et formulation. Sur une feuille séparée, expliquez précisément votre allégation d'équivalence. S'il y a lieu, convertissez les unités de la garantie en unités équivalents. Ci-après le type de renseignements pouvant étayer votre allégation d'équivalence :

GARANTIE - étiquettes et bases de données publiques de produits homologués.

SPÉCIFICATIONS DE LA MATIÈRE ACTIVE - lettre du fabricant confirmant que les deux produits contiennent la même matière active, laquelle provient du même fabricant et est fabriquée de la même façon; analyse de laboratoire approfondie de la matière active dans le produit formulé, y compris des impuretés et des microcontaminants.

SPÉCIFICATIONS DE LA PRÉPARATION - un résumé des spécifications du produit (p. ex. la formule PMRA/ARLA 6003) signé par le titulaire; analyse de laboratoire approfondie de la garantie, de la composition et des propriétés physico-chimiques (comme la couleur, l'odeur, le pH, la densité, le point d'éclair); comparaison, sous forme de tableau, du profil d'emploi, des doses et des directives d'application figurant sur l'étiquette.

- Déclaration du demandeur/répondant** - Veuillez signer la déclaration certifiant que les renseignements fournis sont véridiques et complets, et écrire votre nom en lettres moulées.
- Conditions d'acceptation** - Espace réservé à l'ARLA pour indiquer, s'il y a lieu, des conditions pour l'acceptation du produit dans le programme.

Envoyez les formulaires à :

l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
L.A. 6605E1
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9



**APPLICATION FOR ACCEPTANCE
IN THE PESTICIDE
OWN-USE IMPORT PROGRAM**

**DEMANDE D'ACCEPTATION
PROGRAMME D'IMPORTATION DE PESTICIDES
POUR APPROVISIONNEMENT PERSONNEL**

NOTE: Type or print clearly. Leave shaded areas blank.
N.B.: Dactylographier ou écrire lisiblement.
Ne pas écrire dans les espaces ombrés.

1. Date Entered / Date d'entrée
2. Submission No. / N° de la demande

3. Name, Address, Phone No. of Sponsor/Applicant Nom, adresse et n° de téléphone du demandeur/répondant	4. Imported Product Will be Used On: (Attach five Draft Labels) / Le produit importé sera utilisé sur : (joindre 5 copies du projet d'étiquette)
--	--

5. Product Identity (attach label for both products) / Identification du produit (joindre l'étiquette de chacun des produits)	Country from Which Product to be Imported Pays d'origine	Equivalent Product Registered in Canada Produit équivalent homologué au Canada
Product Name / Nom du produit		
Guarantee on Label Garantie sur l'étiquette		
Formulation Type Type de préparation		
Registration No. / N° d'homologation		
Registrant / Titulaire		
Package Type / Type d'emballage		

6. Documentation of Equivalency
Evidence of equivalent guarantee, active ingredient and formulation specifications must be provided for the products identified in Box 5. Attach this information to the application. List each piece of information and ensure that the source of each is evident. Fully explain your claim of equivalency on a separate page.

6. Documentation sur l'équivalence
Il faut fournir la preuve d'équivalence de la garantie, de la matière active et des spécifications de la préparation pour les deux produits de la case 5. Assurez-vous que la source de chacune apparaît clairement. Joindre cette information à la présente demande. Incravez, pour les trois points de comparaison, les différents éléments d'information que vous présentez. Sur une feuille séparée, expliquez précisément votre allégation.

**GUARANTEE
GARANTIE**

**ACTIVE INGREDIENT SPECIFICATIONS
SPÉCIFICATIONS DE LA MATIÈRE ACTIVE**

**FORMULATION SPECIFICATIONS
SPÉCIFICATIONS DE LA PRÉPARATION**

7. In compliance with the *Pest Control Products Act* and Regulations, application is hereby made for the determination of equivalency of a foreign registered control product as outlined in this application form, supporting documents and information and labelling. I/we hereby certify that the information and documents mentioned are correct, true and complete in all respects. I/we understand that acceptance of this application does not create any liability on the Crown.

7. Conformément à la *Loi et au Règlement sur les produits antiparasitaires*, je/nous demandons l'établissement de l'équivalence pour le produit antiparasitaire étranger décrit dans la présente formule, dans les documents et les renseignements à l'appui ainsi que sur l'étiquette. Je/nous attestons que les documents et les renseignements fournis sont exacts, authentiques et complets en tous points. Je/nous reconnaissons que l'acceptation de cette demande n'entraîne aucune responsabilité pour la Couronne.

Signature

Printed Name / Nom en lettres moulées

Date

8. Conditions for Acceptance in the Pesticide Own-Use Import Program:
Conditions d'acceptation au Programme d'importation de pesticides pour approvisionnement personnel : _____
Equivalency Number
N° d'équivalence

Foreign Product Registration Number
N° d'homologation du produit étranger

Crop/Material
Culture/Matériau

Import Label No.
N° d'importation de l'étiquette

This product has been determined to be equivalent to a Canadian-registered control product, and meets the eligibility requirements of the Pesticide Own-Use Import Program of the *Pest Control Products Regulations* (s.5). Users may apply for a permit to import this product for their own use. The attached label is acceptable; the importer shall affix a copy of it to each container of the product that is imported for own use. Eligibility of this product for the Pesticide Own-Use Import Program may be withdrawn at the discretion of the Minister.

Ce produit a été jugé équivalent à un pesticide homologué au Canada, et satisfait aux exigences d'admissibilité du *Programme d'importation de pesticides pour approvisionnement personnel* du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (art. 5). Les utilisateurs peuvent demander un permis pour l'importation de ce produit pour leur approvisionnement personnel. L'étiquette sous pli est acceptable; l'importateur devra apposer une copie de celle-ci sur tous les contenants de ce produit dont l'importation est pour approvisionnement personnel. Le Ministre peut, à sa discrétion, retirer l'admissibilité de ce produit au *Programme d'importation de pesticides pour approvisionnement personnel*.

Product Manager / Gestionnaire de produit

Date